



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER ALSACE

JEUDI 12 OCTOBRE 2023

Le Jeudi 12 Octobre 2023 à 18h30, les Conseillers du quartier Alsace se sont réunis dans la salle Gustave-Eiffel, 6 bis rue Parfait-Jans.

Présents :

Elue : Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe déléguée du quartier Alsace

Conseillers de quartier : Katia AWONA, George BARRETT, Marie-Paule BLADIER, Jérôme DRON, Isabelle FERRAN, Valérie GRÉGORI, Teddy LEGUILLIER, Rodolphe MASSON, Line METTOUDI, Louisa MEZREB, Jacinte SOARES, Allison WELFRINGER,

Absents excusés : Christopher TARABAY

Absents : Zohra AIDOUNI, Claude BOKOBZA, Anthony LE ROUZIC, Mélanie MARTY, Ahmed MOUJANE, Pascal RAIMBAULT

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- 1. Points relatifs au quartier Alsace**
 - a. Lutte contre les déjections canines avec test ADN**
 - b. Lutte contre les moustiques**
 - c. Combattre la chaleur**
 - d. Renouer avec la nature**
 - e. Nuisances sonores au croisement Trézel / Jean-Jaurès**
 - f. Commerces**
 - g. Rampes d'accès escaliers square Edith-de-Villepin**
 - h. Jeunes du quartier**

- 2. Retour sur le vide-greniers**

- 3. Bilan et renouvellement du Conseil de Quartier**

Madame Laurence BOURDET-MATHIS souhaite la bienvenue aux Conseillers de quartier et introduit la séance.

1- Points relatifs au quartier Alsace

a. Lutte contre les déjections canines avec test ADN

- *M. Robert Ménard, Maire de Béziers, a décidé la mise en place de l'obligation ADN pour les chiens. Pourquoi pas à Levallois ?*

Nous nous sommes renseignés sur ce que faisait la Ville de Béziers, mais aujourd'hui nous sommes uniquement sur une phase d'expérimentation. Nous allons suivre avec attention cette expérimentation.

- *Nous serions favorables pour que la Municipalité impose une taxe sur les propriétaires de chiens.*

Les communes ne peuvent légalement pas mettre en place une taxe de la sorte, qui n'existe plus en France.

Cette taxe a effectivement existé et a été instaurée le 1^{er} janvier 1856, sous le régime de Napoléon III. Celle-ci a été "mise en place dans toutes les communes et à leur profit", et elle ne pouvait "excéder 10 francs, ni être inférieure à un franc". Elle a, finalement, été abrogée par la loi n° 71-411 du 7 juin 1971 "portant suppression de certaines taxes annexées aux contributions directes locales". Depuis cette date, une commune n'a donc plus le droit de taxer les propriétaires de chiens.

En 2000, cinq députés avaient déposé une proposition de loi pour obliger les propriétaires de chiens à tatouer leur animal, et pour permettre aux communes qui le souhaitaient " d'instituer une taxe sur les chiens". Mais leur proposition n'a pas abouti.

- *Pourquoi ne pas mettre des distributeurs de sacs plastique ?*

Cela est déjà le cas dans les trois caniparcs de la ville, et des sacs sont également distribués gratuitement par *Levallois Découvertes*.

Toutefois, il n'est pas envisagé d'installer des distributeurs de sacs plastiques dans l'espace public, considérant qu'il est également de la responsabilité des propriétaires de chiens de s'équiper pour nettoyer les excréments de leur compagnon à quatre pattes.

b. Lutte contre les moustiques

- *Peut-on prévoir une opération de démoustication ? Il y a également une très grande prolifération de moustiques tigres.*

La Direction de la Prévention des Risques Sanitaires et Environnementaux (DPRSE) est tout à fait vigilante sur le sujet des moustiques-tigres, qui sont effectivement présents dans l'ensemble du département des Hauts-de-Seine. Elle intervient par ailleurs régulièrement dans les bâtiments et sites municipaux de la commune, afin de traiter les éventuels phénomènes d'eaux stagnantes et ainsi limiter au mieux les gîtes larvaires.

De plus, lorsqu'un signalement est reçu indiquant la présence massive de moustiques dans une zone, nos équipes de la DPRSE vérifient sur place la présence de gîtes larvaires, avec notre prestataire en désinsectisation (utilisation notamment de produit insecticide et répulsif) et, pour les parcs et squares de la Ville, le service des Espaces Verts.

La DPRSE prévoit pour l'année prochaine, de faire effectuer par l'ARD (Agence Régionale de Démoustication) une étude d'infestation sur la commune, et envisage ensuite un traitement après validation de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Au printemps, un courrier détaillant tous les bons gestes à respecter sera adressé à l'ensemble des Syndics.

c. Combattre la chaleur

- *De l'ombre dans les aires de jeux*

Un inventaire complet des cours d'écoles est actuellement mené par la Direction des Bâtiments municipaux, afin de pouvoir identifier celles qui sont les plus impactées par la chaleur.

L'objectif étant dans un second temps, de pouvoir réaliser des aménagements qui permettraient d'adapter au mieux ces cours au réchauffement climatique, en offrant par exemple plus de zones ombragées et plus de végétalisation.

- *Favoriser la végétalisation des espaces urbains*

Travail important au niveau du Plan local d'Urbanisme (PLU) dont la modification fera l'objet d'une consultation publique.

Parmi les grands objectifs de cette modification, on peut noter la préservation des marges vertes et le fait de privilégier, sur les nouveaux projets, des espaces verts situés sur l'espace privatif mais visibles depuis la rue pour les passants.

Les hauteurs maximales seront aussi limitées dans certaines zones afin de lutter contre les surélévations et la surdensification.

S'agissant de l'implantation d'arbres dans l'espace public, un travail préalable important est nécessaire afin de s'assurer que les futures racines ne viendraient pas endommager les réseaux situés en-dessous. C'est donc systématiquement un travail complexe à mener.

d. Renouer avec la nature

- *Créer un concours immeubles et balcons les plus fleuris*

Le concours des maisons et balcons fleuris existe à Levallois depuis une vingtaine d'années, sur la base d'un règlement. Ce concours a pour objet de récompenser les actions menées par les habitants de la commune en faveur de l'embellissement du cadre de vie, accompagnant ainsi les efforts fournis par la Ville dans ce domaine.

Il est ouvert à tous les Levalloisiens, à l'exception des membres du jury et du Conseil municipal, et sur inscription préalable. Les professionnels sont évidemment exclus du concours. Seules les décorations florales visibles de la rue sont prises en considération, à l'exception des jardins de copropriétés.

Chaque année, les candidats peuvent s'inscrire dès le printemps, à l'aide d'un bulletin d'inscription téléchargeable sur le site Internet de la Ville. Durant l'été, des photos sont prises. Le jury se réunit ensuite en automne pour délibérer et désigne ainsi les lauréats. La cérémonie de remise des prix a lieu au tout début de l'année suivante.

- *Lombricomposteurs*

Depuis Avril 2017, la Ville de Levallois a souhaité mettre en place une distribution de composteurs et lombricomposteurs. POLD (Paris Ouest La Défense), dont fait partie Levallois, a signé une convention avec le SYCTOM, proposant des lombricomposteurs subventionnés à 90% pour l'ensemble du territoire. Au niveau de la ville de Levallois, c'est la Maison de la Pêche et de la Nature qui gère le stockage et la distribution auprès de la population. Ces composteurs sont proposés à un tarif réduit avec un guide pratique et des informations sur place pour bien l'utiliser.

- *Créer des jardins potagers collaboratifs horizontaux ou verticaux à l'instar de ce qui est mis en place à la Ville de Lyon*

Un premier potager pédagogique à destination des enfants de l'école Maurice-Ravel a été installé (le premier du genre à Levallois).

- *Faire des conférences-ateliers en lien avec la nature*

Un programme riche d'événements et de conférences est proposé sur cette thématique lors de la Semaine Européenne du Développement Durable.

e. Nuisances sonores rue Deguingand ainsi qu'au croisement Trézel / Jean-Jaurès : objectiver les nuisances sonores à l'aide de sonomètres ?

Les agents de la brigade motorisée de la Police Municipale font régulièrement des contrôles, à l'aide justement d'un sonomètre. Cela permet notamment de contrôler les pots d'échappement de scooters et de motos, qui sont parfois modifiés et font donc plus de bruit que la norme autorisée.

Nous ne manquons pas de transmettre ce croisement à la Direction de la Police Municipale, afin que des contrôles soient prochainement effectués.

f. Commerces

- *Définir une charte pour les devantures au moment de l'installation des commerces (les bars resto, les vastores, taxiphones défigurent parfois le paysage urbain)*

Chaque façade passe en réunion de permis de construire pour être validée, et la Ville fait toujours son possible pour négocier avec les gérants, qui se conforment généralement aux souhaits de la Ville dans le cadre des bonnes relations entretenues avec les commerçants. Toutefois, si le dossier déposé est conforme au PLU, la décision finale revient au propriétaire, et nous n'avons malheureusement aucune marge de manœuvre pour le contraindre.

- *Lister les commerces vides, à l'abandon ou mal entretenus et proposer des solutions : accompagnement à la rénovation, à l'entretien...*

Ce travail est d'ores et déjà effectué par notre manager de commerce, qui liste les locaux vides et les propose aux commerces souhaitant s'installer à Levallois. Certaines entreprises viennent parfois directement nous solliciter afin de connaître les locaux disponibles sur la commune.

- *Des nouvelles du 69 rue Jean-Jaurès ? Date de démolition ?*

Le permis de construire a été déposé et validé, ce projet devrait donc désormais avancer rapidement.

- *Des nouvelles du 83 rue Jean-Jaurès ? Le propriétaire a partiellement vidé le commerce abandonné puis plus rien.*

Pas d'informations à ce jour sur un éventuel repreneur.

g. Rampes d'accès escaliers square Edith-de-Villepin

- *Des rampes devaient être installées afin d'aider les personnes âgées à emprunter l'escalier.*

Cette opération est bien prévue et devrait être réalisée avant la fin de l'année.

h. Jeunes du quartier

- *Est-ce qu'un arrêté municipal a été mis en place cet été et si oui, sera-t-il prolongé ?*

En effet ! des affiches ont même été apposées dans les halls d'immeubles de l'impasse Génouville. Plus d'une centaine de verbalisations ont été effectuées en 2023 contre 85 en 2022.

Nous rappelons qu'un arrêté municipal doit être pris sur une période limitée et dans une zone bien définie. Celui-ci prend donc fin le 15 octobre, comme l'année dernière. Les regroupements en hiver étant bien moins fréquents.

- *Mettre en place une prévention contre la drogue auprès des jeunes et ce dès le collège*

La Police Nationale fait de la prévention auprès des collégiens sur ce sujet. Plusieurs ateliers ont aussi lieu pour lutter contre les problématiques de harcèlement, qui est un sujet important dans le milieu scolaire.

- *Des caméras devaient être installées dans les halls d'immeubles de l'OPH Rives-de-Seine Habitat. Certaines ont été posées Allée Youri-Gagarine mais pas rue d'Alsace.*

Plus d'une quarantaine de caméras de vidéo-protection ont déjà été installés dans plus de 20 halls d'immeubles (Impasse Génouville, rue de Lorraine, rue Parfait-Jans, rue Jules-Guesde) et leur déploiement se poursuit selon un plan pluriannuel d'investissement.

Certains Conseillers de quartier soulignent le manque de réponse, que ce soit par téléphone ou par mail, des équipes de Rives-de-Seine Habitat.

À la suite de cette remarque, un point complet sur le traitement des demandes a été fait sur ce sujet avec le Directeur Général de Rives-de-Seine Habitat.

Un plan d'informatisation sera mis en place, ce qui permettra de mieux gérer encore les réponses et d'avoir une traçabilité des échanges, puisque les réclamations seront enregistrées sur un logiciel central de gestion.

Le process interne sera également revu, afin de s'assurer notamment que le gardien dispose des dernières informations sur les traitements des demandes, afin de pouvoir en informer les locataires.

2. Retour sur le vide-greniers

Recueil des doléances des Levalloisiens collectées sur le stand des Conseillers de quartier.
Présence de Madame Théodora BOONE, Directrice Générale Adjointe en charge de la Culture et Attractivité économique.

- *Retours très positifs. Événement considéré comme une réussite tant par les exposants que par les chineurs. On a retrouvé un esprit "village". Très bonne idée que les vide-greniers puissent se tenir sur 4 dates différentes, dans les 4 quartiers, ce qui permet également aux exposants de se rendre sur les stands des autres quartiers.*
- *Les passants étaient plutôt contents de voir le stand des Conseillers de quartier et curieux d'en savoir plus.*
- *Point négatif: le fait d'avoir mis double stand par trottoir. La circulation entre les stands était compliquée, difficile de se frayer un passage dans les 2 sens. Stands trop serrés aux goûts de certains.*

Madame Boone explique que cette problématique a bien été identifiée afin qu'elle soit rectifiée l'année prochaine.

- *Le prix du mètre nous paraît élevé.*

Le prix est similaire à celui pratiqué dans l'ancien format de vide-greniers, et se situe dans la fourchette basse des prix pratiqués dans les vide-greniers des communes voisines. La participation des exposants ne couvre qu'une partie des coûts pour la Ville, et l'immense majorité d'entre-eux termine tout de même la journée avec des bénéfices.

- *Il serait bien qu'il y ait un food-truck et une Association qui vendraient des denrées (ex : élèves pour financer un voyage).*

La présence d'un food-truck ou d'une Association vendant de la nourriture sera étudiée pour l'année prochaine.

Faits signalés sur le stand des Conseillers de Quartier

- *La présence de rats dans différents lieux, en particulier rue du Président Wilson, où l'on voit plus d'une dizaine de rats et souris près du "Carrefour city".*

Nous transmettons ce signalement à la DPRSE afin qu'une action ciblée soit réalisée dans cette zone.

- *Au 6 rue Parfait-Jans, l'ascenseur pair était bloqué le jour de la brocante, rendant impossible l'accès aux caves où étaient entreposés les objets destinés au vide-greniers.*

Nous allons nous renseigner auprès de l'OPH Rives-de-Seine Habitat.

- *Résidence Lorraine : Une résidente a tenu à dire combien elle était heureuse de vivre dans cette Résidence, qui a selon elle, toutes les commodités et un personnel des plus attentionné.*

3. Bilan et renouvellement du Conseil de Quartier

- *Quand sera lancé l'appel à candidatures pour les prochains conseils de quartier ? Est-ce les mêmes critères que lors du dernier appel à candidatures ?*

L'événement est relayé par le biais de la Plateforme participative et de sa newsletter, ainsi que sur le site de la Ville, dans l'Info-Levallois, par voie d'affichage municipal, sur les réseaux sociaux de la Ville et sur l'application *Levallois&moi*.

L'appel à candidatures aura lieu du 30 octobre au 30 novembre. Les candidatures pourront être déposées sur la Plateforme participative.

Pour faire acte de candidature

- Sur la Plateforme participative de la Ville *Pensons Ensemble Levallois*, <https://pensonsensemble.levallouis.fr/> via un formulaire, accompagné **d'une lettre de motivation** à l'attention de Madame le Maire, comprenant un engagement à œuvrer en faveur de l'intérêt général
- Y joindre également **copie CNI ou passeport + justificatif de domicile**
- Être majeur et résider dans le quartier concerné, ou contribuer directement à la vie du quartier au titre d'une activité professionnelle.

Madame Laurence BOURDET-MATHIS clôture la séance.

CONTACT

conseilsdequartier@ville-levallouis.fr

Service Gouvernance et Démocratie locale
Hôtel de Ville - Place de la République
92300 Levallois